Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 16 JUIN 2025 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer le permis de construire à M. et Mme Zysset, parcelle 318, ch. du Monteiron 4 concernant la démolition du bâtiment existant et construction de deux villas individuelles en PPE avec garage double pour chaque villa, chauffage par pompes à chaleur intérieures air/eau et panneaux solaires photovoltaïques ;
- De délivrer le permis de construire au Groupe Leuba, parcelle 280, Rte de Préverenges 4, pour la modification d'une installation de communication mobile
- De délivrer une autorisation selon l'article 111 LATC à ES Echafaudages, parcelle 293, Rte de la Pale 1, pour la réfection des drainages du bâtiment administratif.

A pris note

- Des remerciements de Morges Natation quant à notre soutien financier.

La municipalité